

La morale
Amour et justice

Jérôme Porée

Philopsis : Revue numérique
<https://philopsis.fr>

Les articles publiés sur Philopsis sont protégés par le droit d'auteur. Toute reproduction intégrale ou partielle doit faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès des éditeurs et des auteurs. Vous pouvez citer librement cet article en mentionnant l'auteur et la provenance.

Ceci est un extrait, retrouvez nos documents complets sur philopsis.fr

Ces termes – « amour » et « justice » – paraissent irréductiblement opposés l'un à l'autre. L'opposition n'est pas seulement d'ordre théorique. Si l'Etat ne paye pas ses magistrats pour effeuiller la marguerite, il ne leur permet pas non plus de s'épancher sur le sort de ceux dont ils jugent les conduites. L'objectivité du jugement est à ce prix – et l'impartialité du juge. D'ailleurs la justice tient à la loi et s'applique également à tous, quand l'amour vient du cœur et s'adresse électivement à chacun.

L'opposition ne disparaît pas si l'on pense l'amour dans les catégories du christianisme. « Aime ton prochain » ? La justice ne connaît aucun proche ; elle a pour conditions une certaine distance et une certaine impersonnalité. « Pardonne à tes ennemis » ? La justice tient ces ennemis pour ceux de la société entière ; ce sont les délinquants et les criminels dont elle condamne les actions et qu'elle doit empêcher de nuire. « Aie pitié de l'homme coupable comme de l'homme souffrant » ? La justice sanctionne le coupable et ne connaît la souffrance que dans ses manifestations extérieures et mesurables.

On est tenté alors de psalmodier : un temps pour juger, un temps pour aimer ; un temps pour condamner, un temps pour pardonner ; un temps pour punir, un temps pour comprendre et compatir.

Mais que savons-nous, pour dire cela, de la justice – et de l’amour ? La signification de ces termes ne va nullement de soi : il faudrait d’abord les définir. Que savons-nous, de même, des grandes maximes du christianisme ? Son histoire longue et mouvementée le montre : on peut les comprendre de bien des manières. Il en va ainsi, en particulier, du commandement d’aimer. Rien ne dit d’ailleurs que la justice ne reçoive pas d’un tel commandement un sens nouveau.

Nous nous demanderons donc si, pour opposés qu’ils soient, ces deux termes ne peuvent pas être reliés l’un à l’autre. Il serait légitime alors de parler, comme l’a fait Paul Ricœur dans le petit ouvrage qu’il a consacré à ces thèmes¹, de la « dialectique de l’amour et de la justice ». Cette dialectique, certes, n’apaise pas toutes les tensions, surtout si la justice est conçue non comme une exigence morale mais comme une institution politique. Mais elle permet d’imaginer une situation où l’amour inspirerait la justice et où la justice, réciproquement, donnerait à l’amour les moyens d’étendre son influence au-delà de la sphère privée et des relations interpersonnelles.

Cette élaboration dialectique des concepts, on le verra, implique une interprétation critique du christianisme – tant il est vrai que la doctrine officielle de l’Église l’a tenue souvent éloignée de son noyau spirituel et a aussi souvent perverti le sens même de ces mots : amour et justice. Mais nous ne souhaitons pas en rester à une approche conceptuelle et doctrinale. Nous voudrions d’abord poser un problème qui nous paraît justement appeler cette dialectique et la rend même nécessaire. C’est le problème de la réparation. On doit d’ailleurs parler aujourd’hui, plus que du problème, de la crise de la réparation – une crise qui touche l’institution judiciaire mais aussi, plus profondément, une certaine conception de la justice.

Nous nous interrogerons, pour commencer, sur l’origine de cette crise et nous demanderons si elle ne vient pas de notre attachement à l’idée de *rétribution*, donc à l’idée que la justice consiste, comme on dit, à « rendre à chacun son dû ». Car cette idée occulte le fait de *l’irréparable*. Elle nous empêche de voir que toute décision de justice, prise en ce sens, laisse subsister une injustice résiduelle qu’elle ne peut ni annuler ni compenser. On peut parler en ce sens d’un mal d’injustice – une injustice faite autant d’ailleurs au coupable qu’à la victime : la crise de la punition est un aspect de la crise de la réparation. (1)

Nous nous arrêterons, dans un deuxième temps, sur ce mal d’injustice. Cela nous permettra de dire quelques mots de la doctrine chrétienne du mal ou, plutôt, des conflits qui la divisent et l’ont vue longtemps contaminée par le droit pénal et la place qu’y tient cette idée de rétribution. C’est ici surtout qu’une interprétation critique du christianisme s’avèrera nécessaire. C’est à ce prix, par conséquent, que le commandement d’aimer pourra s’affirmer dans toute sa force et inspirer peut-être une autre conception de la justice. (2)

Il serait faux cependant de croire que l’amour implique seulement la compassion. Il vise encore, et peut-être d’abord, l’édification de la personne. Aussi s’adresse-t-il au moins autant à l’homme agissant qu’à l’homme souffrant. C’est dans cette perspective que nous envisagerons, en dernier lieu, les ripostes opposées ordinairement au mal commis par le délinquant ou le criminel : la sanction, la réhabilitation et le pardon. (3)

1. La justice devant l’irréparable

1 *Amour et justice*, Tübingen, J.C.B. Mohr, 1990, rééd. Paris, Seuil, 2008.

Nous partirons, pour introduire la crise de la réparation, d'une histoire exemplaire : celle de Sarah Winchester, veuve de William Winchester, le fils de l'inventeur du célèbre fusil à répétition². Quand William meurt prématurément, en 1881, Sarah hérite d'un capital de vingt millions de dollars, avec un revenu de mille dollars par jours (exonéré d'impôts). Mais l'argent, décidément, ne fait pas le bonheur, même en Amérique, d'autant que la mort prématurée de l'époux suivait de peu, pour Madame Winchester, celle de sa fille unique. C'est donc une triste veuve qui va, quelque temps plus tard, consulter un médium, lequel lui explique qu'un sort frappe sa famille à cause de la funeste invention du beau-père. Les âmes de milliers de victimes demandent réparation, et leurs fantômes ne la laisseront pas en paix, si elle ne fait pas construire à leur intention une demeure assez vaste pour les accueillir toutes. Ainsi, jour et nuit, trente-huit ans durant, grandit la maison des morts. Elle ne devait, en vérité, jamais cesser de grandir. A la disparition de la riche héritière, elle comptait déjà cent soixante pièces et plusieurs extensions étaient prévues. Nul doute que celle-ci, si elle avait vécu, y aurait englouti toute sa fortune. Vingt millions de dollars, ce n'est, après tout, pas cher payer pour contenir les esprits vengeurs et dormir en paix. Cette somme eût-elle suffi ? L'histoire, bien sûr, ne le dit pas. Mais, à cette question, on peut sans risque répondre non. Rien n'est à la mesure de la folie réparatrice qui s'est emparée de Madame Winchester. Cette folie, en revanche, traduit bien le sentiment qui domine son esprit fébrile : le *sentiment de l'irréparable*. Ce sentiment explique pourquoi la construction devait ne jamais s'arrêter – pourquoi aucune demeure, comptât-elle plusieurs milliers de pièces, n'eût été assez vaste pour contenir les âmes et pour étouffer les cris des victimes de l'assassine carabine.

Ceci est un extrait, retrouvez nos documents complets sur philopsis.fr

2 Nous résumons librement, dans ce qui suit, un article de M. Braudeau dans le journal *Le Monde* du 21 août 2002 sur ce qu'il présentait comme une histoire vraie.